

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **29 mai 2019**

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	06
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER

Pouvoirs : M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX

Excusés :

Absents : M. Julien MOURLON, M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND

Date de convocation 23 mai 2019

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Vu le tableau des agents promouvables - avancements de grade 2019, du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse

Pour le besoin du service, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, pour une durée de 17/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2019, afin de permettre la nomination de l'agent concerné dans ce nouveau grade et de supprimer le poste actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps non complet pour une durée de 17/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2019,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de nommer l'agent par voie d'avancement de grade.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de saisir le comité technique pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet pour une durée de 17/35^{ème},
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité